

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

**Contrat territorial pour le
mobilier usagé 2018 :
signature avec Eco-mobilier**

Décision n° 18 07 18

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Mesdames Edith Lonchamp, Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération en date du vingt-deux janvier 2014, la communauté de communes du Pays des Paillons a signé avec Eco-mobilier le contrat territorial de collecte du mobilier usagé pour la période 2014-2017.

Par ailleurs, il précise que le prochain agrément relatif à la filière Responsabilité élargie des producteurs (REP) des déchets d'éléments d'ameublement est en cours de finalisation et portera sur la période 2019-2023.

Par conséquent, afin d'assurer une continuité du service et ne pas pénaliser les collectivités territoriales partenaires, Eco-mobilier propose de signer un contrat pour l'année 2018. Ce contrat transitoire permet d'une part de poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries qui n'ont pas encore été équipées, et d'autre part de procéder à court terme aux déclarations semestrielles pour le versement des soutiens financiers du premier semestre. Le président proposera donc de signer ce contrat transitoire.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré, décide :**

-D'Autoriser le Président à signer avec Eco-mobilier le contrat territorial pour le mobilier usagé 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
M. LAVAGNA

90 - SNOTING